

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 décembre 2019

2019-42

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD

**Séance du 2 décembre 2019**

Le deux décembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur VANDEWOESTYNE Martial, suite à la convocation qui leur a été adressée le vingt-six novembre deux mille dix-neuf.

Titulaires présents :

M.AVENEL Jacky, M. BLASSEL Lionel, M. CAMPBELL Marc, M. CARLY Jean-Luc, M. COPIN Jean-Paul, M.DELATTRE Régis, M. ELIAS Jacques, M. MERCIER Patrick, M. MUSIAL Christian, M. PEYRAUD Jean-Jacques, Mme TOUTAIN Christine, M. VANDEWOESTYNE Martial, M. WALLART Alain, M.WILK Bruno,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. GOULOIS Bernard, M. RICHARD Francis

Etaiient excusés :

M. BATTESTI Bernard, M. BIZET Gérard, Mme BOUVET Christiane, M.BOYER Jean-Luc, M. BOULAIN Alfred, M.CHEMIN Ginette, M.COQUELLE Henri M.CORBISEZ Jean-Pierre, M. COURTECUISSSE Christian, Mme CUVILLIER Valérie, M. DAUBERCY Alain, M.DEBSKI François, M. DHALLUIN Jean-Claude, Mme DOS REIS Maria, M.DUBUS Philippe, M. FIQUET Alain, M. FUSTIN Francis, M. GEORGE Pascal, Mme HAINE-LEROY Nicole, M. HOUDET Claudine, M. HOUZIAUX Georges, M.MACIEJASZ Daniel Mme PETIT Valérie, M. POULAIN Gilles, M. PREIN Thierry, Mme RIFFELAERE Anne Josèphe, M. SAENEN Romuald, M. SMURAGA Stanislas, Monsieur TASSEL Didier, Mme THIBERVILLE Frédérique, Mle TONDELIER Marine, M. Jean URBANIAK, M.YARD Bruno, M.ZYMELKA Jean-Pierre.

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 décembre 2019

2019-42

**DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL****Objet : Avenant n°2 à la convention DIE**

**Considérant** que le SYMEVAD mène un ambitieux programme de développement du réemploi se matérialisant par la mise en œuvre de projets de Ressourceries.

**Considérant** que le SYMEVAD a confié, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2016, à l'association Dynamique Insertion Emploi (DIE) la prestation d'appui et d'accompagnement à l'emploi axée sur le réemploi des objets encombrants au sein de la ressourcerie.

**Considérant** que la convention passée entre le SYMEVAD et DIE a été établie pour une durée de 3 ans, avec 2 reconductions possibles d'un an.

**Considérant** que le SYMEVAD a la possibilité de prolonger, d'une année encore, le contrat qui la lie à l'association

**Considérant** que la ressourcerie va accueillir les tonnages d'encombrants collectés sur appels téléphoniques par Douaisis Agglo, en début d'année 2020 en attendant que la mise en place de la ressourcerie prévue sur le territoire douaisien, et au détriment des DEEE issus des déchèteries de Carvin et Evin-Malmaison.

**Considérant** le niveau de professionnalisation atteint par DIE, le SYMEVAD peut à présent diminuer sa part d'accompagnement au respect des normes de l'activité, se traduisant par la prise en charge par DIE des contrôles réglementaires et autres opérations de maintenance.

**Par conséquent,**

**Ayant entendu l'exposé de son Président,**

**Le Comité Syndical décide :**

**Article 1** : d'autoriser le Président à signer l'avenant n°2 avec l'association DIE intégrant ces nouvelles dispositions

SYMEVAD – Comité Syndical du 2 décembre 2019

2019-42

**Article 2** : d'autoriser le Président à reconduire la convention avec l'association DIE pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020.

Nombre de membres en exercice	<b>25</b>
Nombre de membres présents	<b>16</b>
Dont titulaires	<b>14</b>
Dont suppléants prenant part au vote	<b>2</b>
Procurations	<b>0</b>
Suffrages exprimés	<b>16</b>
Majorité absolue	<b>9</b>
Votes favorables	<b>16</b>
Votes défavorables	<b>0</b>
Abstentions	<b>0</b>
Ne prend pas part au vote	<b>0</b>

Martial VANDEWOESTYNE  
Le 03/12/2019 à 15h00

Martial VANDEWOESTYNE